

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LE CODE CRIMINEL

MESURE MODIFICATIVE

M. Tom Wappell (Scarborough-Ouest) demande à présenter le projet de loi C-275, Loi modifiant le Code criminel (êtres humains).

M. le vice-président: Le député peut-il présenter ce projet de loi?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

M. le vice-président: Il y a une initiative parlementaire inscrite au nom de M. Boudria. M. Boudria n'est pas ici actuellement. Y a-t-il consentement unanime pour permettre. . .

Des voix: Non.

M. le vice-président: La même question se pose, cette fois-ci pour M. Brewin, qui n'est pas à la Chambre. Y a-t-il consentement unanime. . .

Des voix: Non.

* * *

LE CODE CANADIEN DU TRAVAIL

MESURE MODIFICATIVE

M. Lyle Kristiansen (Kootenay-Ouest—Revelstoke) demande à présenter le projet de loi C-276, Loi modifiant le Code canadien du travail (congédiement injuste).

M. le vice-président: Le député peut-il présenter ce projet de loi?

Des voix: D'accord.

M. Kristiansen: Monsieur le Président, le but de ce projet de loi est d'interdire aux employeurs de suspendre ou de congédier tout employé, de lui imposer des sanctions financières ou autres ou de prendre d'autres mesures disciplinaires contre lui parce qu'il a refusé d'accomplir une tâche qu'il a de bonnes raisons de croire illicite.

Ce genre de projet de loi est destiné à encourager les dénonciations d'actes illicites. Il permet aux employés du secteur public et du secteur privé de jouer le rôle d'agents de police pour protéger l'environnement ou pour surveil-

ler le respect des lois et règlements fédéraux, provinciaux ou municipaux.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

PÉTITIONS

LES DROITS DES ENFANTS À NAÎTRE

M. Gus Mitges (Bruce—Grey): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter un certain nombre de pétitions réunissant les signatures de 1 900 habitants de la ville de North Bay, en Ontario, qui croient passionnément au caractère sacré de la vie humaine dès l'instant de la conception. Ils s'opposent avec véhémence à ce qu'on enlève la vie à des êtres innocents par l'avortement.

Les pétitionnaires demandent au Parlement d'adopter une loi qui protégera la vie dès la conception. J'adhère de tout coeur à cette position.

• (1150)

M. Alex Kindy (Calgary—Nord—Est): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, je suis heureux de présenter un certain nombre de pétitions signées par 2 885 Albertains qui demandent au gouvernement de faire adopter une loi qui protégera la vie des enfants non encore nés. Je suis en faveur d'une telle loi.

[Français]

OPPOSITION AU PROJET D'ÉTABLISSEMENT D'UNE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, j'ai encore aujourd'hui dix pétitions à déposer à la Chambre aux noms de Canadiens qui s'opposent à l'imposition d'une nouvelle taxe de vente sur les produits et services de 9 p. 100, proposition qui prendrait effet le 1^{er} janvier 1991 si le gouvernement conservateur ne revient pas sur sa décision, comme ils le veulent. Ces gens disent:

Que la taxe de vente sur les produits et les services augmentera le coût de la vie des Canadiens. Cette taxe universelle sera cachée, donc il sera impossible pour le consommateur de la contrôler, de la déceler.

Que cette nouvelle taxe universelle sur les produits et services suscitera des difficultés graves et injustes pour les Canadiens à faible et moyen revenu. Et finalement,

Que l'imposition de cette taxe créera un fardeau coûteux pour les petites entreprises.